

CFA - Cabinet S'Way

Indicateurs : 2023

Article L6111-8 du Code du travail

Echantillon apprentis :	100%	18
Taux d'obtention :	67%	12
Taux de poursuite d'études :	0%	0
Taux d'interruption en cours de formation :	17%	3
Taux d'échec à l'examen :	17%	3
Taux d'insertion professionnelle :	100%	12

Valeur ajoutée de l'établissement :

le Cabinet S'Way est certificateur et prestataire de formation

*Seul CFA à proposer le parcours Agent de protection rapprochée
avec ou sans l'usage d'armes de catégorie D et B*

*Seul CFA qui permet d'obtenir 2 cartes professionnelles délivrées
par le CNAPS en un seul parcours de formation*